

DOCUMENTATION NÉCESSAIRE DU VENDEUR OU DU LOCATEUR POUR METTRE VOTRE PROPRIÉTÉ À VENDRE OU À LOUER.

Si vous souhaitez confier votre bien à notre agence pour la vente ou la location, nous aurons besoin des documents suivants:

- Une copie du certificat d'habitabilité en vigueur.
- Une copie du certificat énergétique en vigueur.
- Bon de vente / location signé par tous les propriétaires avec autorisation de vendre ou de louer la propriété.
- Email et numéro de téléphone.
- Copie de la note simple du registre de la propriété.
- Copies des documents d'identification de tous les propriétaires.
- En cas de location courte durée, une copie de la licence touristique.
- Si vous souhaitez nous confier un jeu de clés pour accéder à votre propriété, nous avons besoin d'un document signé de tous les propriétaires avec l'autorisation de stocker les clés et de faire des visites avec des acheteurs ou locataires potentiels, afin de procéder à la vente ou à la location de son lieu de vie.

Grâce à notre logiciel de gestion de la relation client, vous pourrez à tout moment contrôler les visites effectuées, consulter le dossier de votre bien et effectuer un contrôle absolu de la promotion de votre bien.

